

La Résidence Lamartine est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),. Elle est gérée par l'Association Carrefour d'Amitié et d'Entraide en faveur des personnes âgées (CAEFPA) à but non lucratif.

Construite en 1964, la Résidence Lamartine est la plus ancienne de la région. Elle fut rénovée aux normes sanitaires, de sécurité et d'accessibilité en 1999.

La résidence comporte 7 niveaux .

Dont une unité protégée au 1^{er} et un parc ombragé et paysagé.

Le PASA Pole d'Activités de Soins Adapté propose aux résidents concernés une prise en charge répondant à leur besoin spécifique.

La capacité d'accueil est de 85 lits.

Les résidents peuvent agrémenter leur chambre à leur convenance et la personnaliser en apportant leur mobilier et leur télévision.

TARIFS 2019

- Le prix de journée **hors dépendance** comprend la redevance mensuelle et les prestations (entretien, ménage, blanchissage (hors pressing), animation, PASA) et la restauration.
- Le ticket modérateur de **5,25 €** est le reste à charge sur la dépendance pour le résident.

PERMANENT

T18m²

Hébergement
72€67 /jour

GIR 1 et 2 19€52	GIR 3 et 4 12€39	GIR 5 et 6 5€25
------------------------	------------------------	-----------------------

T27m²

Hébergement
73€88 /jour

GIR 1 et 2 19€52	GIR 3 et 4 12€39	GIR 5 et 6 5€25
------------------------	------------------------	-----------------------

T36m²

Hébergement
76€23/jour

GIR 1 et 2 19€52	GIR 3 et 4 12€39	GIR 5 et 6 5€25
------------------------	------------------------	-----------------------

PERMANENT

T36m² couple

Hébergement
109€89 /jour

GIR 1 et 2 19€52	GIR 3 et 4 12€39	GIR 5 et 6 5€25
------------------------	------------------------	-----------------------

T50m²

Hébergement
122€20 /jour

GIR 1 et 2 19€52	GIR 3 et 4 12€39	GIR 5 et 6 5€25
------------------------	------------------------	-----------------------

TEMPORAIRE

Prix de journée = part hébergement selon la superficie de la chambre auquel s'ajoute le GIR correspondant

GIR 1 et 2 19€52	GIR 3 et 4 12€39	GIR 5 et 6 5€25
------------------------	------------------------	-----------------------

*Le cout de la dépendance (GIR 1,2,3,4) est partiellement couvert par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) :

- Perçue directement par la résidence Lamartine pour l'hébergement permanent et notifiée sur la facture
- Perçue par le résident pour l'hébergement temporaire

➤ Un dépôt de garantie de 2200 € (T18m², T27m²) ou de 3400€ (T36m² T50m²) est à régler et encaisser avant l'admission.

Les modalités d'admission :

○ Remplir le dossier d'admission téléchargeable sur notre site internet ou à compléter sur le site Viatrajectoire <https://viatrajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>

○ Renvoyer le dossier complet (partie administrative et médicale) à l'adresse ci dessous

○ Le dossier est étudié par le médecin coordonnateur de l'établissement qui définit le secteur adapté à chaque résident selon le niveau de dépendance.